

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 MAI 2016**

**L'an deux mil seize, le lundi 23 mai 2016 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de Grainville sur Odon.**

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY Dominique BASSET - Jean-Luc FAVREL - Bertrand CAGNEAUX - Richard ORHANT - Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS.

Membres absents et excusés : - Virginie JOBARD – Nathalie DRIAUX - Didier LELIEVRE- Karine TRASSARD-DERDA

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Dominique BASSET est élu secrétaire de séance

 **Objet : Institution du droit de préemption urbain. Délibération N° 2016-14**

Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L.211-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 avril 2016,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'une possibilité d'intervention foncière à l'occasion des différentes mutations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du territoire communal telles que localisées sur le plan ci-joint,
- dit que la présente délibération sera notifiée au directeur départemental des services fiscaux, au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption et au greffe des mêmes tribunaux,
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département
- dit que la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Monsieur le maire soumet la délibération au vote :

10 votants, 9 pour, 1 abstention, 0 contre.

 **Objet : Délibération portant avis sur l'arrêté préfectoral du projet de périmètre dans le cadre de la fusion avec la communauté de communes Vallée de l'Orne  
Délibération N° 2016-15**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5210-1-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 35 III ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du calvados arrêté le 23 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion des communautés de communes Evrecy-Orne-Odon et Vallée de l'Orne.

Monsieur le maire précise que la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'arrêté préfectoral a été notifié à la mairie de Grainville sur Odon le 09 mai 2016,

En cas d'accord des communes, exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale, cette fusion entraînera la création d'une nouvelle personne morale de droit public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et par conséquent la disparition des communautés d'origine.

Compte-tenu de ces éléments, monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes, tel qu'arrêté par le Préfet du Calvados en date du 4 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet majoritairement un avis favorable.

Résultat du vote : 10 votants, 8 pour, 2 contre.

Deux conseillers municipaux, Bertrand CAGNEAUX et Richard ORHANT, ont exprimé leur désaccord en votant contre. Ils estiment que le Préfet peut passer en force et qu'il accorde peu de considération sur l'avis des élus municipaux.

### **Objet : Recrutement d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe. Signature d'un contrat à durée déterminée Délibération N° 2016-16**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer Lola MILLAN, aux APS et de recruter, à titre temporaire, un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour animer un atelier théâtre. Un contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 30 juillet 2016 doit être signé avec la personne recrutée.

Temps de travail :

- Mois de juin 2016 : 23 heures
- Mois de juillet 2016 : 3 heures

Rémunération : cadre d'emplois : adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe 1er échelon IB : 340 IM 321

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un contrat à durée déterminée pour le recrutement d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe aux conditions précitées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 jusqu'au 30 juillet 2016.

### **. Objet : Décision modificative budgétaire, - ouverture de crédits Délibération N° 2016-17**

Monsieur le maire explique que monsieur Boulon Emmanuel, représentant l'exploitation « EARL DU SALBEY » à Grainville sur Odon, a remis une facture correspondant à une indemnité d'éviction pour perte d'exploitation.

En effet, pour l'extension du cimetière communal, la commune a récupéré une parcelle de terre agricole d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup>, louée à monsieur Boulon Emmanuel, exploitant agricole.

Le montant de cette indemnité d'éviction s'élève à 2 800 €. Une décision modification budgétaire s'impose pour régler cette facture.

Les écritures comptables sont donc les suivantes - Section dépenses de fonctionnement :

-  Diminution des crédits au compte 61524 : 2 800 €
-  Augmentation des crédits au compte 6718 : 2 800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à réaliser à cette opération budgétaire.

### **Rapport des commissions**

#### Commission voirie

- Réfection de l'impasse de l'Escalier et de la rue des Ecoles

Patrick Denoyelle, adjoint à la voirie, informe que la communauté de communes a programmé les travaux de réfection de ces deux voies, après l'été.

- Réalisation d'un mini giratoire franchissable RD 139 - carrefour rue de Fribourg et rue des tilleuls

La matérialisation a été établie suivant un schéma de principe proposé par l'agence routière départementale, 40 bornes K16 vont être mises en place, l'implantation devrait se faire début juin.

- Aménagement de sécurité aux deux entrées d'agglomération

Une réflexion est actuellement menée avec la société « Signature », l'ARD et la commune. Si l'aménagement de l'entrée rue des hauts-vents est techniquement possible, il n'en est pas de même pour l'entrée de la rue du moulin et celle de la rue de fribourg, les entreprises contactées ne sont pas d'accord. La commune attend la réponse de l'agence routière départementale.

- Aménagement sécurité - rue du moulin

Patrick Denoyelle rappelle le devis très élevé pour la création de trottoirs, environ 27 000 €. La solution préconisée serait de réaliser un enrobé entre les bornes J11, déjà posées, et la clôture. Un premier devis est demandé à l'entreprise MARTRAGNY.

- Impasse de la fontaine – écoulement des eaux pluviales – busage d'un fossé en terrain privé

Un devis à l'entreprise MARTRAGNY est également demandé.

- Route de Bretagne – débat sur l'utilité et la dangerosité du passage piéton

Christel ROGER, conseillère municipale, explique que le matin elle voit des jeunes traverser la route pour prendre le bus, et que, les voitures venant d'Evrecy en direction de l'A84, prennent le virage rapidement et n'ont pas le temps de voir les piétons. Patrick Denoyelle rappelle que l'agence routière a refusé l'installation d'un STOP à la place du cédez-le-passage au niveau des rues du Moulin et de la Libération. Néanmoins, la suppression de ce passage protégé n'est pas non plus la solution idéale. La commission va réfléchir à plusieurs scénarios.

Il est noté l'arrivée de madame Nathalie Driaux, à 19h45.

## Commission urbanisme

- Didier Deguette, adjoint à l'urbanisme, précise qu'une réunion de la commission va être programmée prochainement, maintenant que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU sont exécutoires.
- Emmanuel Maurice, maire, expose un projet de division parcellaire sur le terrain, situé rue de l'Eglise, à côté de l'atelier communal. Ce projet de trois maisons a été déposé par les propriétaires trois jours avant l'approbation du PLU. Monsieur le maire explique que les règles du POS seront applicables à l'examen de ce dossier. Il se dit, par ailleurs, satisfait de voir l'aménagement de ce terrain se réaliser.

## **Questions diverses**

- Fête intercommunale le 3 septembre 2016. Christelle Delaunay, adjointe à la vie associative, informe que la prochaine réunion pour l'organisation de cette fête est programmée le jeudi 16 juin à la salle de la XVème division écossaise.
- Visite de l'Assemblée Nationale. Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils seraient intéressés par la visite de l'Assemblée Nationale, il prendra contact auprès du député de notre circonscription.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h15.